

Syndicat Intercommunal  
d'énergie et de e-communication  
de l'Ain



*Des services innovants pour vos territoires*

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉMATÉRIALISÉE DU SIEA

23 avril 2021

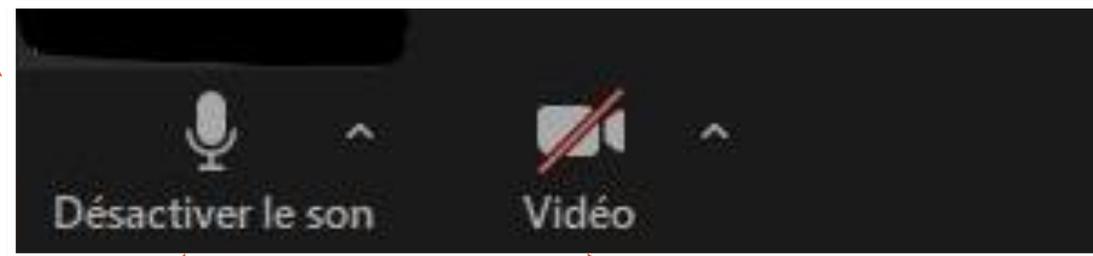
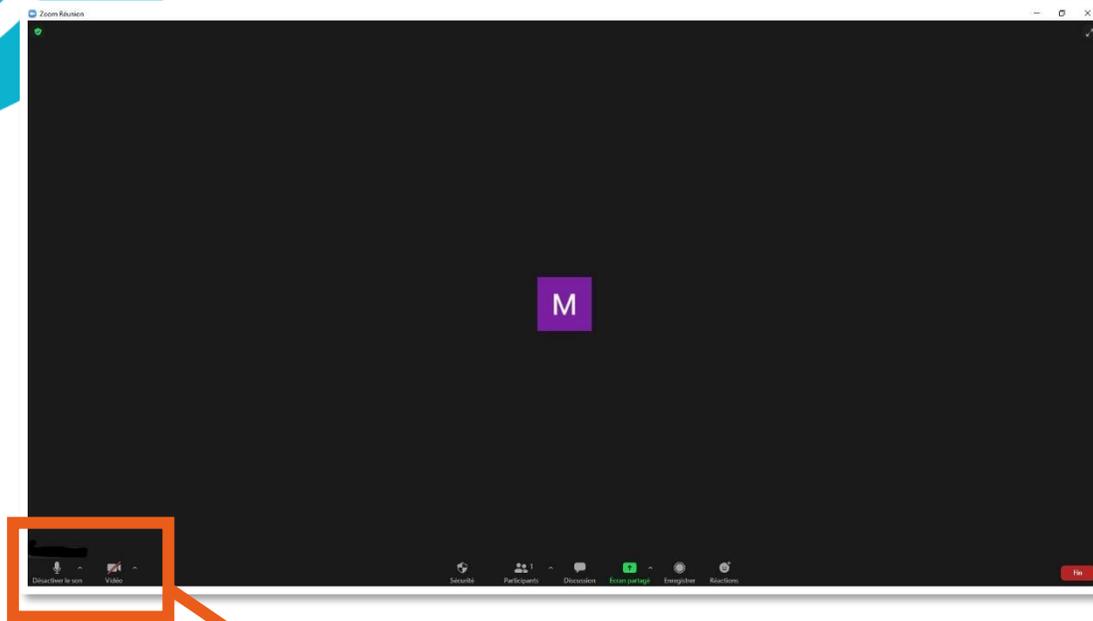
# Mot d'accueil du Président

**Walter MARTIN**

# Procédure Zoom

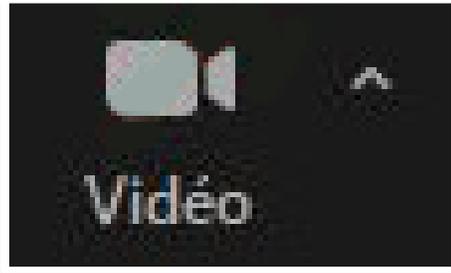
## Interface

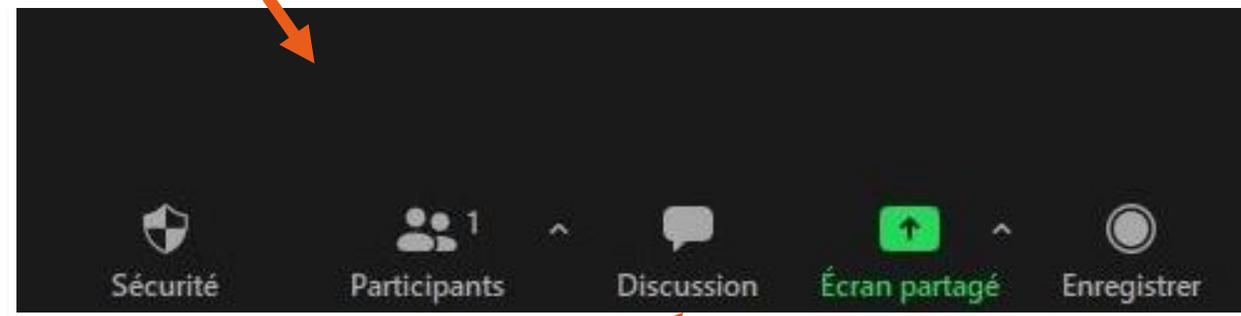
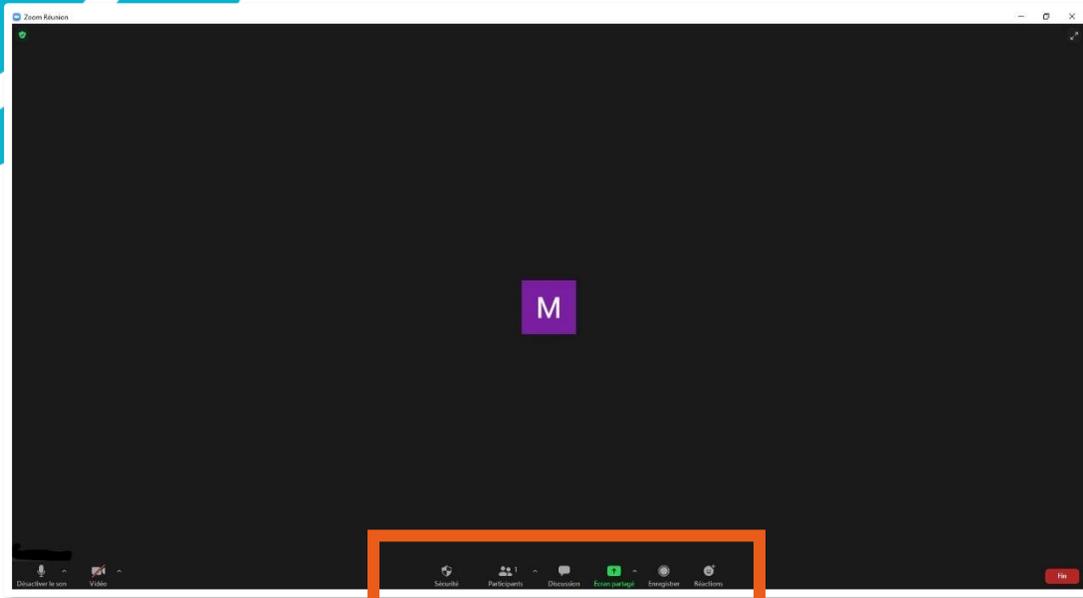
# Interface Zoom



Audio

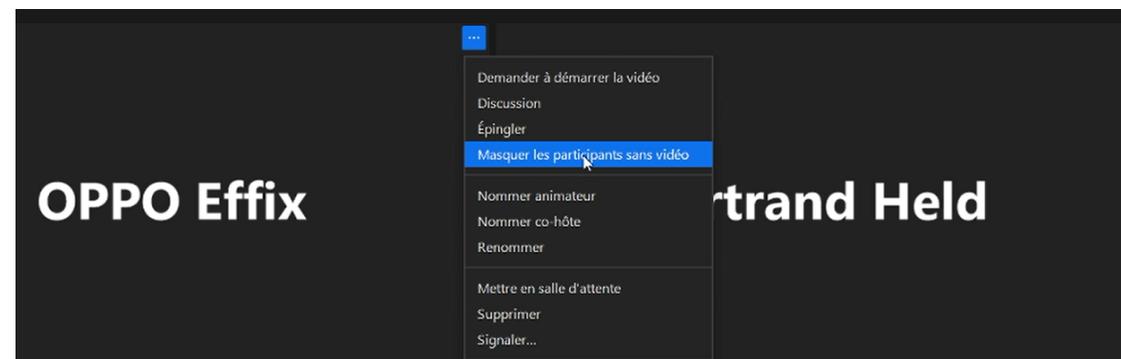
Vidéo





Discussion = demander la parole /  
poser une question

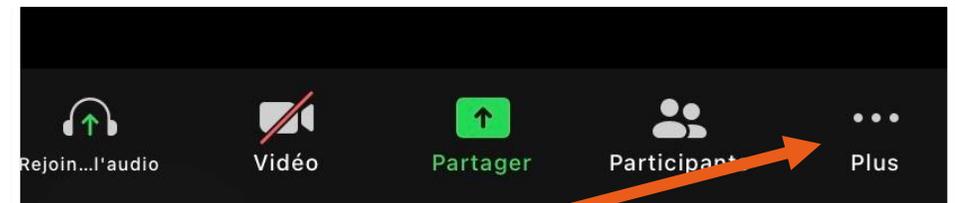
- Afin de bien faire apparaître vos prénom nom – commune : il vous faut cliquer sur l'onglet « participants » puis en face de votre nom : sur le « plus » et enfin, sur « renommer »
- Masquer les vignettes sans caméra : Pour une meilleure lisibilité des participants : cliquer les trois points de suspension, puis « masquer les participants sans vidéo »
- Affichage en mode côte à côte : pendant le partage de documents, cliquez sur « affichage » puis « affichage côte à côte »



# Sur téléphone



- Interface sensiblement identique
- Cliquer sur « plus » pour accéder au bouton « discussion »



## Test pour le vote

**Personne ayant un droit de vote uniquement**

1

- Au moment du vote, l'écran du vote en cours, s'affichera automatiquement et l'intitulé sera clairement mentionné.

2

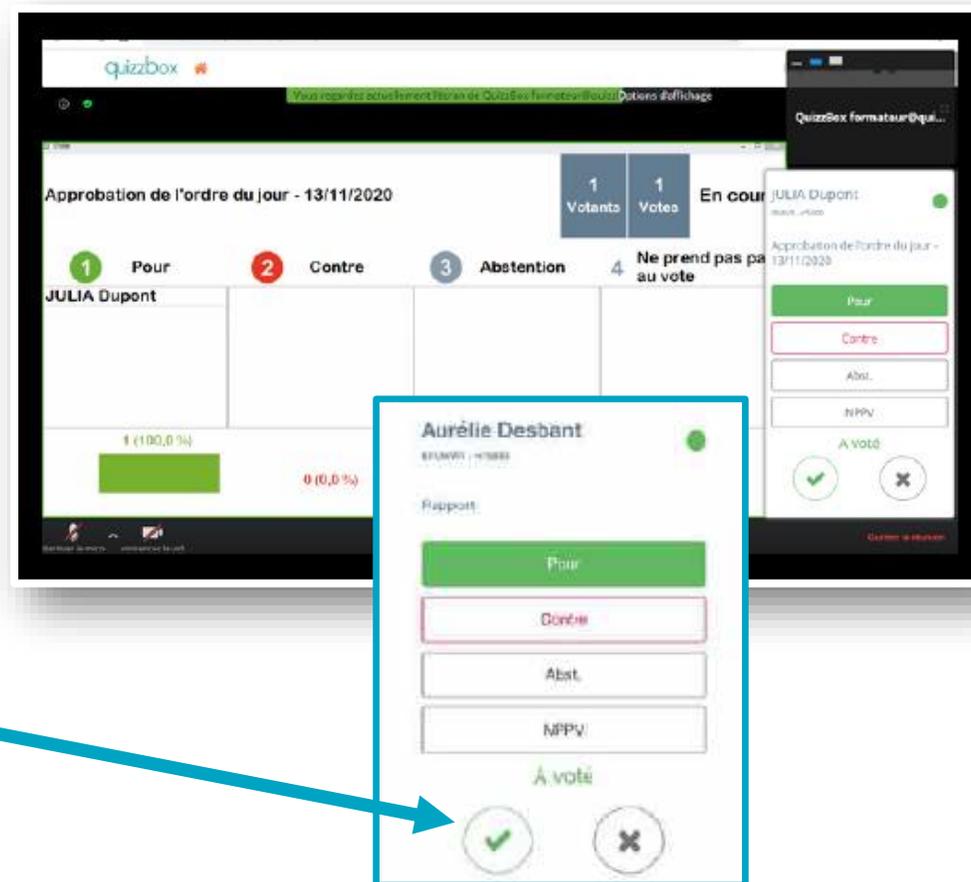
- Vous disposerez d'un temps pour procéder au vote, d'environ une minute.

3

- **Pour valider et enregistrer le vote** : vous devrez appuyer sur la coche verte positionnée au bas de votre boîtier virtuel dans la partie « A voté ».

4

- Vous verrez votre nom apparaître dans la colonne du vote choisi. **Vous pourrez modifier votre vote jusqu'à la clôture du scrutin.**



## Vote avec procuration / pouvoir

1

- Au moment du vote, si vous détenez un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur le même écran.

2

- Au moment du vote, l'écran du vote en cours s'affichera automatiquement et l'intitulé sera clairement mentionné.
- **Pour valider et enregistrer le vote** : vous devez appuyer sur la coche verte positionnée au bas de votre boîtier virtuel dans la partie « A voté ».



**Nous allons maintenant  
procéder au test**

- Création de la Société d'Economie Mixte Léa – Les Energies de l'Ain
- Temps d'échanges
- Vote
- Rappels des évènements à venir



# Transition énergétique

Création de la Société d'Economie Mixte Léa – Les Energies de l'Ain

# Stratégie départementale

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), est un outil de planification. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air, sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des **Intercommunalités** de plus de 20.000 habitants sur le volet transition énergétique. Le **SIEA** a accompagné l'élaboration de la moitié des PCAET (moyens humains, techniques, financiers et pilotage).



## Synthèse des objectifs PCAET

**Baisse des consommations**

SRADDET: -15%  
PCAET: -15%

**Production d'EnR**

SRADDET: +54%  
PCAET: +42%

**Baisse des émissions de GES**

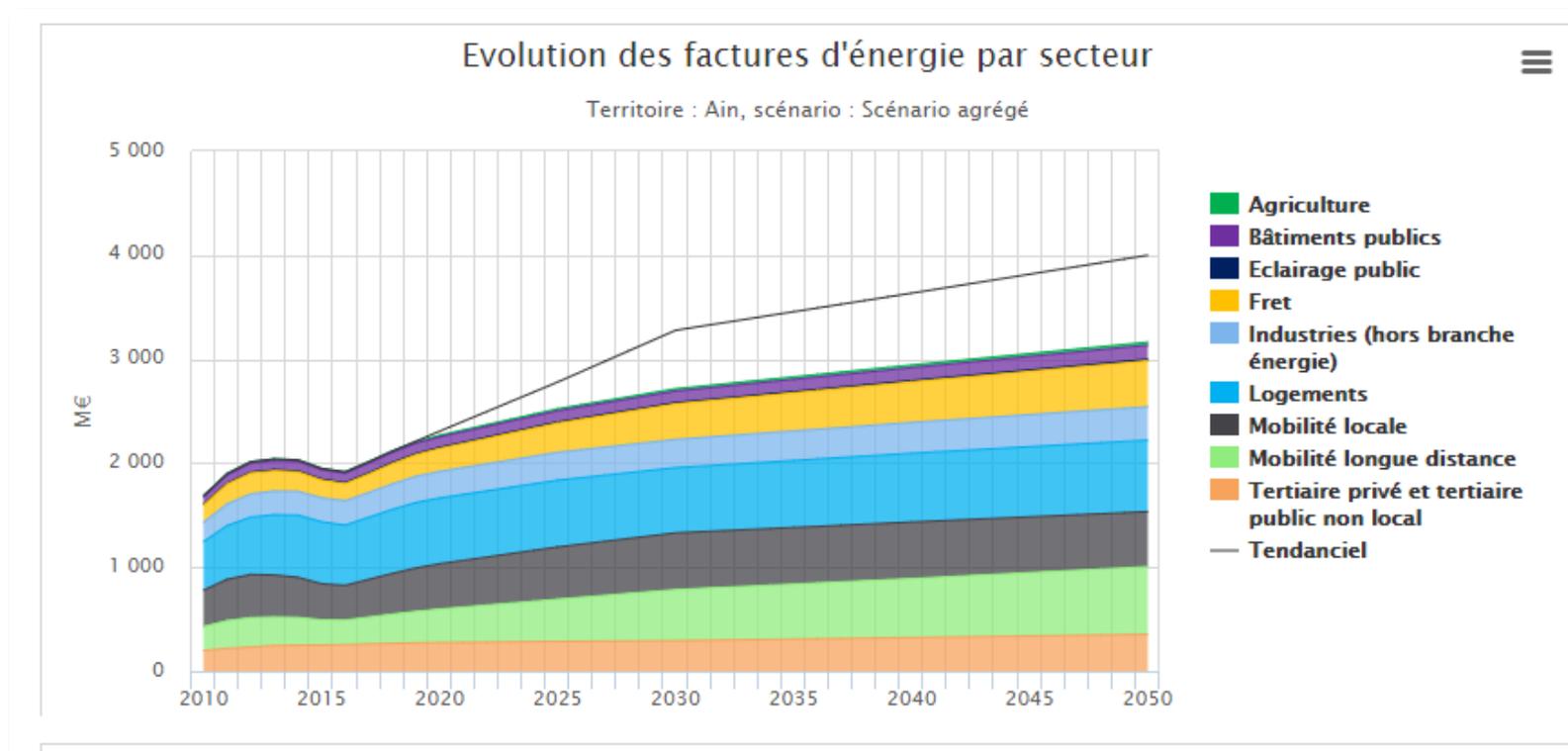
SRADDET: -36%  
PCAET: -18,6%



# Stratégie départementale

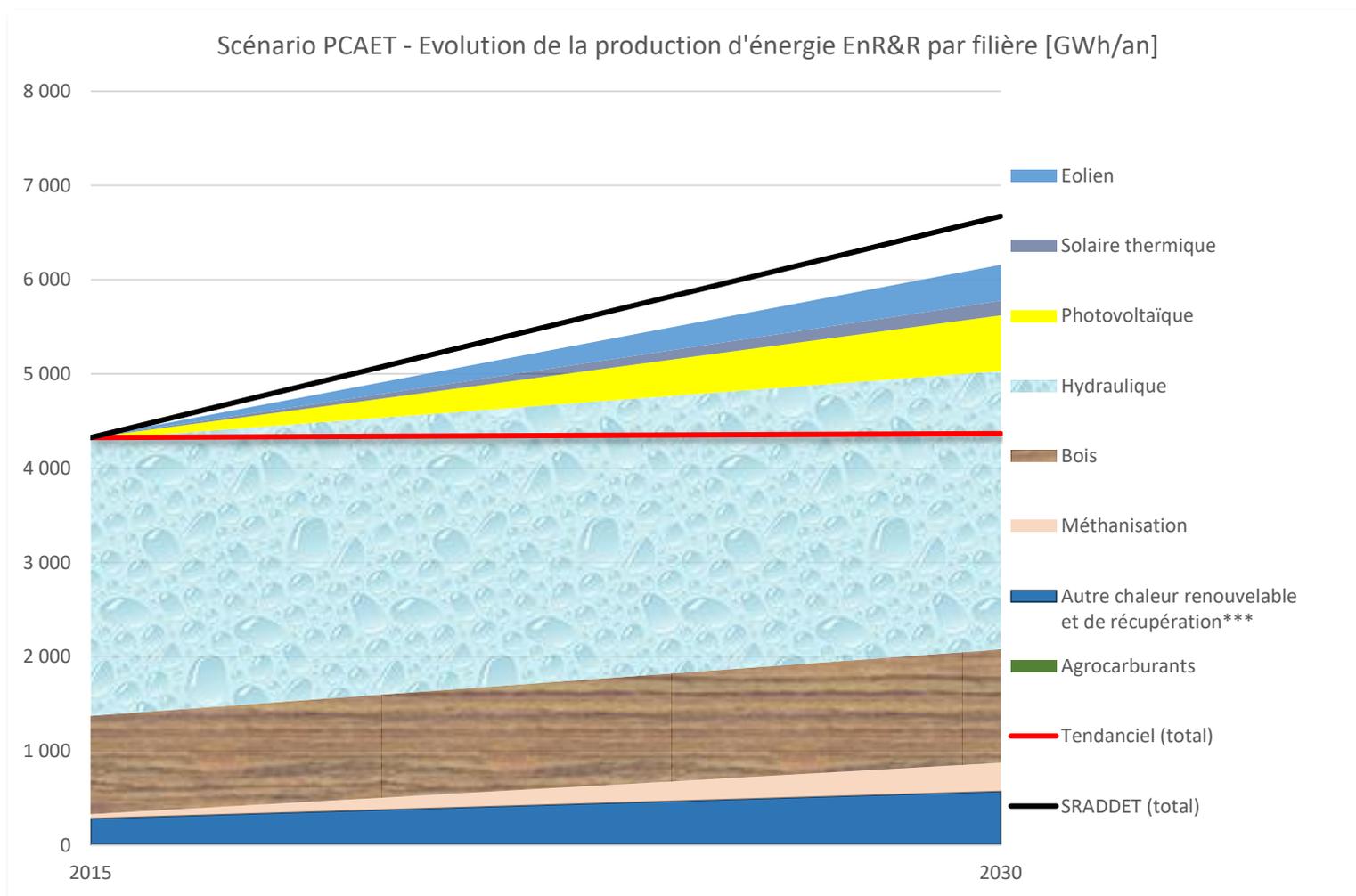
- Facture énergétique 2015 : 1,85 Mds€
- Facture énergétique estimée pour 2030 : + de 3Mds€
- Facture énergétique estimée pour 2050 : 4Mds€

## Agissons et économisons 1Mds€ d'ici 2050





# Stratégie départementale : Production d'EnR



**SRADDET : + 54%**  
**PCAET 01 : + 42%**



# Illustration : production d'énergies renouvelables

**SRADDET : + 54%**  
**PCAET 01 : + 42%**

	2030 (GWh)	part dans le mix prévu dans les PCAET	SRADDET
Bois Energie	1 203	20%	28%
Eolien	383	6%	7%
Photovoltaïque	592	10%	10%
Solaire thermique	154	2%	2%
Méthanisation	302	5%	8%



Zoom Photovoltaïque		
MWc	GWh	Hectares
444	592	516

**Soit 362 M€ minimum**

Zoom SIEA/Communes : Compenser la consommation d'énergie Eclairage Public + Fibre par une production photovoltaïque		
MWc	GWh	Hectares
34	45	39

**Soit 28 M€ minimum**



## SEM « LEA - Les Energies de l'Ain »

L'outil pour toutes les collectivités de l'Ain





# La proposition

## Synthèse des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux



et



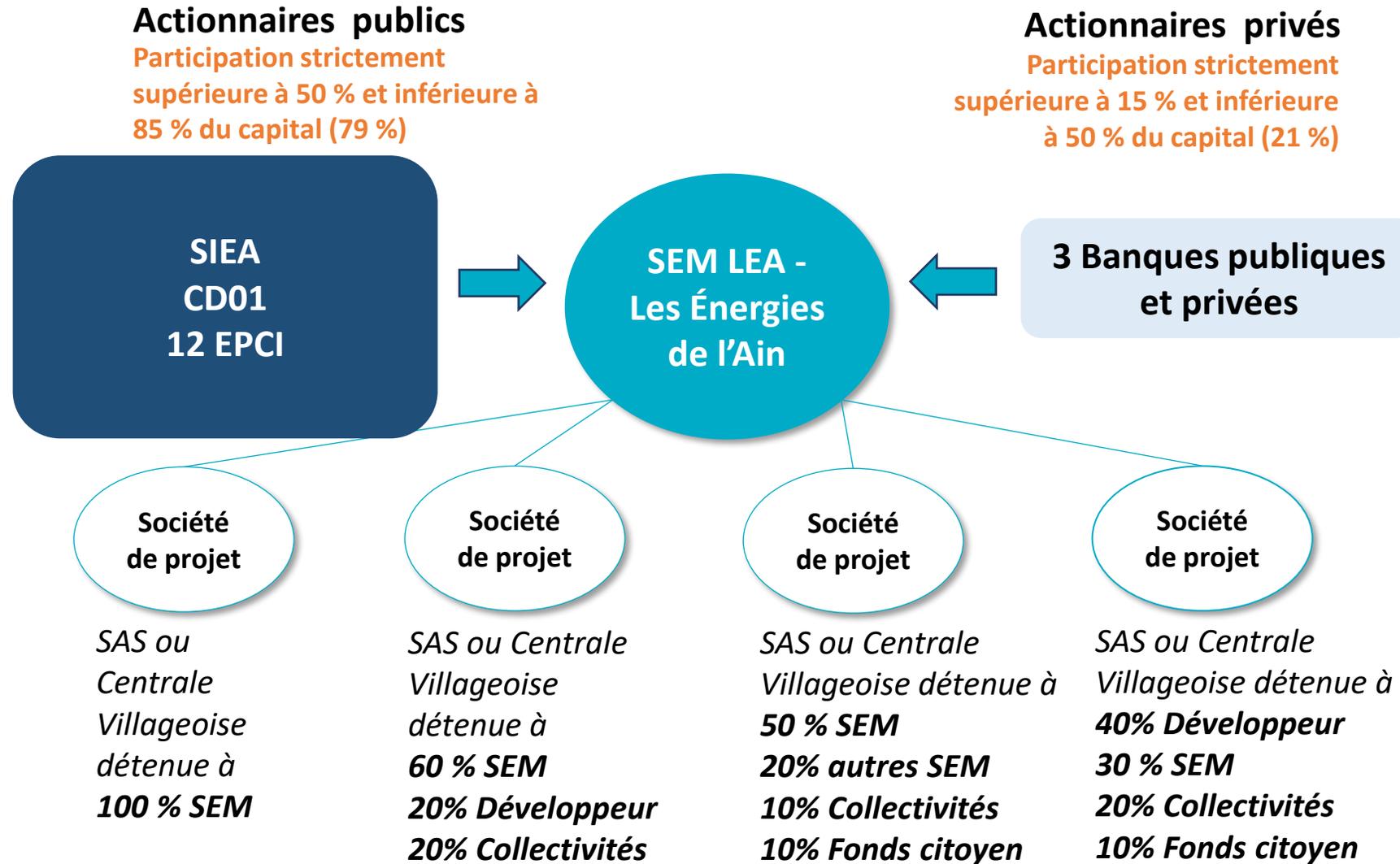
**Objectif** → Créer ensemble une structure souple qui regroupe toutes les collectivités de l'Ain et mutualisera les moyens, expertises et financements publics et privés au bénéfice de tous les Aindinois.



*SEM LEA - Les Énergies de l'Ain*

Création et orientations stratégiques décidées et approuvées par les AG du SIEA en septembre et décembre 2020, puis dans les décisions des AG de janvier et mars 2021.

## La solution juridique adaptée à notre département





# Capital social de la SEM :

## 2 065 600 €

17 actionnaires, dont 12 intercommunalités

	Capital Social initial	% des parts
SIEA	537 056	26,00%
Département	537 056	26,00%
EPCI	551 515	26,70%
BDT	357 349	17,30%
Caisse d'Epargne	41 312	2,00%
ARKEA	41 312	2,00%
Total	2 065 600	100%

Intercommunalités	551 515	26,70%
CA3B	103 280	5,00%
HBA	103 280	5,00%
PGA	103 280	5,00%
9 Autres EPCI	241 675	11,70%



# Gouvernance Conseil d'Administration

Membres du CA	Détention capital %	Nombre d'administrateurs
SIEA	26	5
Département	26	5
CA3B	5	1
HBA	5	1
PGA	5	1
9 EPCI	11,7	2
BDT	17,3	1
Caisse d'Epargne	2	1
ARKEA	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>18</b>

Une gouvernance publique forte en adéquation avec le mandat imposé.



# Gouvernance Conseil d'Administration

Conformément aux compétences qui leur ont été confiées, il est proposé aux délégués de désigner en tant qu'administrateurs de la SEM LEA les membres du Bureau Exécutif suivants :

- Madame Andrée TIRREAU
- Madame Catherine PICARD
- Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT
- Monsieur Vincent SCATTOLIN
- Monsieur Walter MARTIN

- Définit les **modalités de prise de décisions par le Conseil d'Administration**

- **Décisions sensibles** : majorité des  $\frac{3}{4}$  avec accord de la CDC sur les décisions majeures

*Ex : L'adoption du budget annuel, et tout dépassement de celui-ci - Nomination, rémunération, renouvellement et révocation du Directeur Général...*

- **Décisions importantes** : majorité des  $\frac{3}{4}$  avec accord d'un actionnaire « privé »

*Ex : Arrêté des comptes annuels et, le cas échéant, consolidés et approbation du rapport de gestion - Décision de confier tout mandat ou mission en vue d'une levée de fonds au profit d'une filiale ou de la cession des titres d'une filiale se traduisant par un changement de contrôle de celle-ci....*

- **Autres décisions** : majorité simple

- Fixe les **conditions de sortie éventuelle des actionnaires**



# Pacte d'actionnaires

- Prévoit un **droit prioritaire de co-investissement** sur les projets pour tous les actionnaires.
- Met en place le **comité consultatif** qui examinera les projets avant le CA, où les EPCI concernés seront conviés et auront 1 droit de vote délibératif pour le ou les EPCI.
- Prévoit que le **Conseil d'Administration** soit décideur pour l'ensemble des projets que portera la SEM.
- Permet que les **2 représentants des 9 EPCI** puissent être élus chaque année lors de l'assemblée spéciale.



# Plan d'affaires



# Les principaux domaines d'actions du premier plan d'affaires



## **Production d'Énergie photovoltaïque :**

**35 M€ - 43 MW installés**

Création et exploitation de centrales photovoltaïques;



## **Gaz vert:**

**6 M€ - 1,3 MW installés**

Investissement dans une usine de méthanisation

Le plan d'affaires sera révisé annuellement  
et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.



# Le process

- 1. Identification du projet** par les collectivités ou par la SEM
- 2. Etude** du projet par la SEM ou de la prise de participations dans des Sociétés de Projet
- 3. Examen** par le comité consultatif
- 4. Présentation** au Conseil d'Administration
- 5. Décision** des élus du Conseil d'Administration
- 6. Mise en œuvre** du projet par la SEM en collaboration avec les collectivités concernées
- 7. Résultat du projet analysé** chaque année par la SEM et présenté en Conseil d'Administration

# Les principaux chiffres

Plan d'affaires bâti sur des hypothèses de premières opérations en propre ou via des participations envisagées dans les 5 ans (localisation définitive à définir avec les actionnaires en Conseil d'Administration):

- **6** centrales PV au sol
- **35** toitures PV
- **5** ombrières PV
- **1** participation dans une usine de méthanisation.

Ces projets seront identifiés puis soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

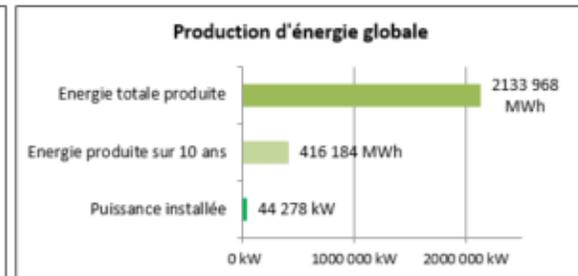
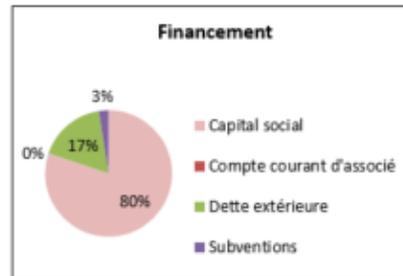
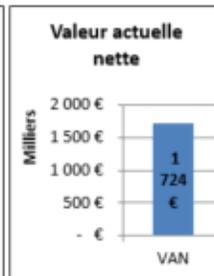
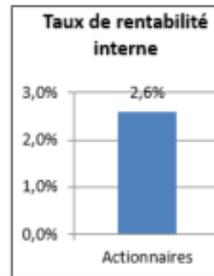
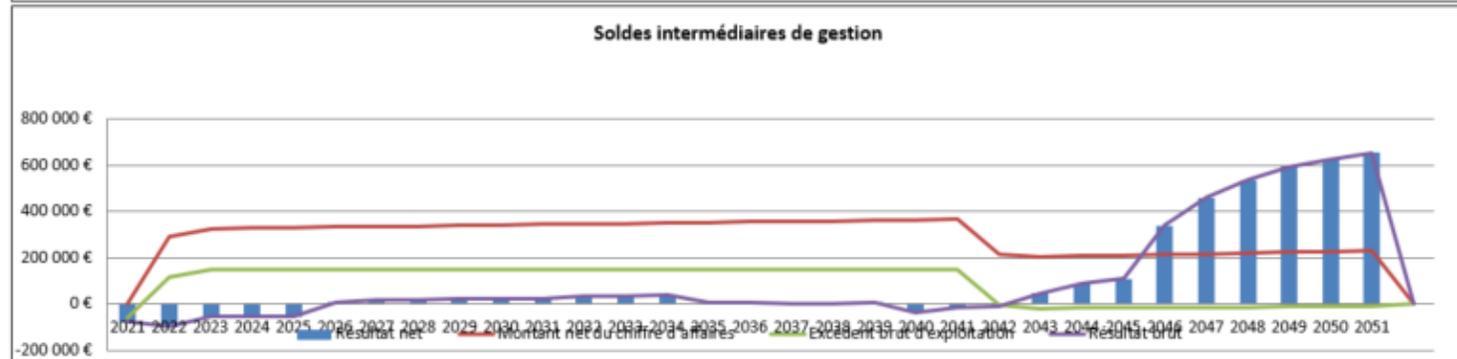
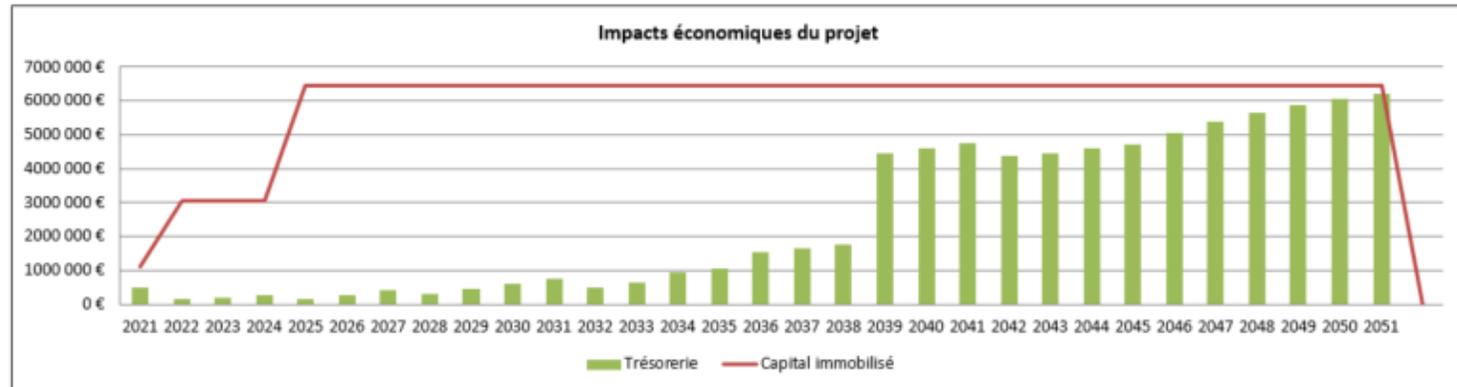
Ainsi pour **8,1 M€ de fonds Propres en 5 ans** (ce qui représente **sur 5 ans: 2,1 M€ pour SIEA** et 2,1M€ pour le CD01, 400 k€ pour chacune des 3 Agglomérations et 105 k€ pour chacun des 9 autres EPCI), **l'investissement total porté par la SEM serait de : 41 M€.**

**TRI : 2,6 % - Taux de couverture de la dette : 1,7**

# Synthèse du plan d'affaires

## Synthèse du projet

Carte d'identité	
Nom de la structure	SEM LEA
Forme sociale	SEM
Début de l'opération	2021
Durée du modèle	35 année(s)
Portefeuille d'opérations	
<b>Opérations propres</b>	<b>30 opération(s)</b>
Puissance installée	2 756 kW
Energie produite sur 10 ans	2 756 MWh
Energie totale produite	442 104 MWh
<b>Participations dans SPV</b>	<b>17 opération(s)</b>
Puissance installée	41 522 kW
Energie produite sur 10 ans	413 428 MWh
Energie totale produite	1 691 864 MWh
Etats financiers	
<b>Résultat comptable</b>	
Résultat net cumulé	7 793 450 €
Nombre d'années bénéficiaires	28 année(s)
<b>Financement total</b>	<b>44 574 018 €</b>
Porté par la SEM	8 062 066 €
Porté par les SPV	36 511 953 €
<b>Financement de la SEM</b>	<b>8 062 066 €</b>
Capital social	6 463 166 €
Compte courant d'associé	- €
Dette extérieure	1 398 900 €
Subventions	200 000 €
Indicateurs de performance	
<b>Taux de couverture de la dette</b>	
DSCR moyen	1,7
<b>Marge d'excédent brut d'exploitation (EBE/CA)</b>	
Marge d'EBE sur 15 ans	41%
Marge d'EBE sur 30 ans	27%
<b>Taux de rentabilité interne des actionnaires de la SEM</b>	
Actionnaires	2,6%
<b>Valeur actuelle nette de la SEM</b>	
VAN	1 723 960 €





# Temps d'échanges

## 1° Approuve :

- les statuts de la SEM LEA qui sera dotée d'un capital de 2.065.600€ libéré en totalité dès la constitution, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- les termes du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires fondateurs de la SEM LEA, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- la composition du Conseil d'administration à 18 membres dont 5 postes d'administrateur pour représenter le SIEA.

## 2° Décide :

- de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret des représentants du SIEA au sein du conseil d'administration de la SEM ;

## 3° Désigne :

comme représentants du SIEA au sein de la SEM LEA :

- Madame Andrée TIRREAU
- Madame Catherine PICARD
- Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT
- Monsieur Vincent SCATTOLIN
- Monsieur Walter MARTIN

## 4° Autorise :

- la conclusion pour le compte de la SEM en formation, des actes à accomplir d'ici l'immatriculation de celle-ci ;
- Monsieur le Président à accomplir tous actes et toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE**

## Les prochaines étapes...

- Assemblée Générale du SIEA le 23 avril 2021
- Délibération du Département le 26 avril 2021
- Passage en Comité National d'Engagement de la CDC annoncé avant mi-mai 2021
- Délibérations des Intercommunalités d'ici fin mai 2021
- Constitution de la SEM entre juin et septembre 2021
- AG constitutive de la SEM en septembre 2021



**Ensemble,  
évitons la  
fracture  
énergétique!**

**Merci de votre attention**

**Retrouvez cette présentation  
sur [www.siea.fr](http://www.siea.fr)**